

Budget primitif 2024

Le budget primitif est un budget prévisionnel pour 2024. Il déroule les projets de la Ville pour transformer Saint-Brieuc. Et il lui permet de mettre en oeuvre ses services à la population. Le tout en suivant la trajectoire financière définie en 2021 pour maîtriser la dette. Le budget a été voté en conseil municipal le 19 février pour un montant total de 103,99 M€.

En chiffres

Trajectoire financière et orientations

Dans un contexte qui reste marqué par les crises, la Ville suit la trajectoire financière définie en 2021 pour faire face au poids de sa dette (annuité de 5,5 M€ en 2024), tout en modernisant et transformant Saint-Brieuc. Et sans augmentation des taux des impôts appliqués par la Ville.

Ses objectifs :

- la maîtrise des dépenses
- la prudence dans l'évaluation des recettes
- le respect de ses engagements

Investissement : les priorités en 2024

Près de 6 M€ pour les espaces publics, la modernisation du centre-ville, les mobilités douces

3,2 M€ pour les écoles

1,6 M€ pour le logement et l'habitat

4 M€ pour le sport

1, 4 M€ pour produire et économiser de l'énergie

1,4 M€ pour la modernisation des services publics (bâtiments et matériels)

1 M€ pour les paysages : vallées, domaine de la tour de Cesson, falaises, ouvrages d'art..

3 focus sur le fonctionnement

Pas de hausse des taux d'imposition

Comme les années précédentes, la Ville fait le choix de ne pas augmenter ses taux d'imposition en 2024. Elle tient à préserver les contribuables briochins qui verront déjà augmenter les bases de la taxe foncière fixées par l'Etat en lien avec l'inflation.

Taxe d'habitation : 23,05 %

Foncier bâti : 48,24 %

Foncier non bâti : 41,83 %

[Le budget primitif dans le détail](#)



HÔTEL DE VILLE

Place du Gén. de Gaulle CS 72365

22023 SAINT-BRIEUC Cedex 1

02 96 62 54 00

Lun-Ven : 8h-12h30 / 13h30-17h

Sam : 9h-12h (formalités adm.)